

Formulaire concept de gestion des déchets pour les manifestations

À compléter par le Service Centre d'entretien.

Manifestation	
---------------	--

OT		Reçu		Envoyé	
----	--	------	--	--------	--

Le présent concept est à joindre à la demande d'autorisation de manifestation temporaire (formulaires A et B de la Préfecture) déposée auprès du Secrétariat communal.

Pour toutes les questions relatives au concept, au nettoyage et à la gestion des déchets en lien avec la manifestation, veuillez-vous adresser à :

M. Stéphane Pauli, Chef du Centre d'entretien, stephane.pauli@bulle.ch ou tél. 026 919 18 80.

Les éléments ci-dessous sont à compléter par l'organisateur.

1. Informations générales

Nom de la manifestation			
Type de manifestation	<input type="checkbox"/> Concert, festival <input type="checkbox"/> Manifestation politique <input type="checkbox"/> Événement sportif <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Autre ?		
Adresse du site Internet			
Organisateur(s)			
Date de la manifestation	Du :	Au :	Nbre de jours :
Lieu de la manifestation			
Nbre de visiteurs attendus			

2. Responsable déchets

Les organisateurs des manifestations sont tenus de nommer un « Responsable déchets » au sein de leur comité ou de leur structure d'organisation. Cette personne sera responsable d'assurer l'utilisation de vaisselle réutilisable, le tri et l'élimination des déchets ainsi que la propreté de la manifestation selon le concept accepté par le Service Centre d'entretien.

Nom et prénom		
Fonction		
Adresse		
Contact	Tél. :	E-mail :

3. Vaisselle réutilisable

Location de la vaisselle réutilisable (voir page 4) Veuillez joindre une copie du contrat avec l'entreprise concernée	
Retour de la vaisselle	<input type="checkbox"/> Au(x) stand(s) de vente de boissons/nourriture <input type="checkbox"/> Stand spécial dédié à cet effet
Remarques	

4. Tri des déchets

Les organisateurs de la manifestation mettent en œuvre des mesures pour favoriser le tri des déchets et l'élimination séparée de ceux-ci. Veuillez cocher.

Déchets produits	Collecte séparée : Comment ?	Élimination finale : comment, par qui ?
<input type="checkbox"/> PET	<input type="checkbox"/> Tri dans les stands <input type="checkbox"/> Sacs PET-Recycling ¹	<input type="checkbox"/> Repris par l'organisateur <input type="checkbox"/> Repris par la Section Voirie ² <input type="checkbox"/> Remorques « manifestation » ³
<input type="checkbox"/> Verre	<input type="checkbox"/> Tri dans les stands <input type="checkbox"/> Dans des caisses	<input type="checkbox"/> Repris par l'organisateur <input type="checkbox"/> Repris par la Section Voirie ² <input type="checkbox"/> Remorques « manifestation » ³
<input type="checkbox"/> Aluminium	<input type="checkbox"/> Tri dans les stands <input type="checkbox"/> Sacs ALU-Recycling ¹	<input type="checkbox"/> Repris par l'organisateur <input type="checkbox"/> Repris par la Section Voirie ² <input type="checkbox"/> Remorques « manifestation » ³
<input type="checkbox"/> Papier/carton d'emballages	<input type="checkbox"/> Tri dans les stands <input type="checkbox"/> Tri dans la manifestation	<input type="checkbox"/> Repris par l'organisateur <input type="checkbox"/> Repris par la Section Voirie ² <input type="checkbox"/> Remorques « manifestation » ³
<input checked="" type="checkbox"/> Mégots	<input checked="" type="checkbox"/> Cendriers à disposition	
<input type="checkbox"/> Ordures	<input type="checkbox"/> Sacs oranges (taxés)	<input type="checkbox"/> Repris par l'organisateur <input type="checkbox"/> Repris par la Section Voirie ² <input type="checkbox"/>

- ¹ Des sacs de collecte pour les bouteilles PET et les canettes en aluminium sont mis à disposition gratuitement ; les commandes sont à adresser au service Centre d'entretien.
- ² Reprise des déchets collectés uniquement selon discussion préalable avec le Service Centre d'entretien (voir page 1), facturation des prestations selon frais effectifs.
- ³ Remorque manifestations (uniquement pour grandes manifestations) à réserver au Service Centre d'entretien (contact, voir page 1) facturation des prestations selon frais effectifs.

5. Nettoyage

L'organisateur de la manifestation s'engage à ce que les tenanciers des stands :

✓	soient informés avant la manifestation au sujet des exigences liées au concept de gestion des déchets (vaisselle réutilisable, tri et évacuation des déchets, nettoyage de la place, etc.).
✓	nettoient régulièrement la surface de leur stand.
✓	débarrassent régulièrement les tables/bancs.
✓	trient les déchets régulièrement et les amènent aux endroits prévus.

L'organisateur assure que :

✓	le périmètre de la manifestation est tenu propre pendant toute la manifestation.
✓	les infrastructures de tri sont vidées régulièrement pendant toute la durée de la manifestation.
✓	après le démontage des stands, les places sont nettoyées, les déchets triés et amenés aux endroits prévus.

Le nettoyage est effectué pendant la manifestation par :

<input type="checkbox"/>	les organisateurs de la manifestation.
<input type="checkbox"/>	la Section Voirie de la Ville de Bulle ⁴
<input type="checkbox"/>	Autres :

Le nettoyage final est effectué par :

<input type="checkbox"/>	les organisateurs de la manifestation.
<input type="checkbox"/>	la Section Voirie de la Ville de Bulle ⁴ .
<input type="checkbox"/>	Autres :

⁴ uniquement selon discussion préalable avec le Centre d'entretien; facturation des prestations selon frais effectifs.

6. Plan des emplacements des poubelles et conteneurs de tri

✓	Un plan avec estimation des poubelles et conteneurs de tri est livré en annexe à ce document.
---	---

7. Remarques

L'organisateur, par sa signature, déclare avoir pris connaissance des présentes prescriptions qui, une fois validées par le Service Centre d'entretien, feront partie intégrante de l'autorisation délivrée.

Lieu Date

Signature

VILLE DE BULLE

Préavis du Service Centre d'entretien Favorable Défavorable

Date

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard

Pour information, entreprise de location de vaisselle réutilisable

La Ville de Bulle bénéficie d'une convention avec l'entreprise Molotov Event SA qui travaille avec la Fondation Clos Fleuri dans le cadre de la gestion de vaisselle réutilisable. Un **rabais de 12%** pour les organisateurs de manifestations bulloises est octroyé par l'entreprise Molotov Event SA.

Coordonnées :

Molotov Events SA, M. Rodolphe De Pierri
Chemin de la Veyre d'en Haut 43
1806 Saint-Légier-La Chiésaz
021 729 70 22

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2023, la Ville de Bulle soutient les associations à but non lucratif qui organisent des manifestations sur le domaine public utilisant de la vaisselle réutilisable, par une participation à hauteur de 30 % de la facture finale, mais maximum Fr. 1'500.00. La demande est à adresser à notre Département finances avec la copie de la facture finale.